



Mandat du comité -

COMITÉ DES FINANCES, DES RISQUES ET DE LA PRODUCTIVITÉ

OBJECTIF

Le Comité des finances, des risques et de la productivité est un comité permanent nommé par le conseil d'administration de l'Association canadienne de tennis (la « Société »).

Le comité est responsable des affaires financières de la Société, notamment en appuyant le conseil dans l'exercice de ses responsabilités fiduciaires, en agissant à titre de comité d'audit et en veillant à l'indépendance des auditeurs externes, ainsi qu'en assurant une supervision des processus de gestion des risques.

Le comité maintient des communications efficaces avec le conseil, les auditeurs externes et la direction.

Les présents termes de référence ont été établis conformément aux règlements administratifs de la Société.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est composé du président du conseil et d'au moins trois (3) administrateurs, sans excéder cinq (5), tels que désignés par le conseil de temps à autre, pour des mandats de deux ans.

Le président du comité est nommé annuellement par le conseil parmi les membres du comité. Ses responsabilités incluent la convocation des réunions, leur présidence et la reddition de comptes au conseil.

Les membres du comité sont nommés annuellement lors de la première réunion du conseil suivant l'assemblée des membres au cours de laquelle les administrateurs sont élus. Ils demeurent en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle, jusqu'à la nomination de leurs successeurs ou jusqu'à leur démission, retraite ou révocation par le conseil.

Le conseil peut combler toute vacance au sein du comité en nommant un administrateur de la Société.

Un ou plusieurs membres de la haute direction sont désignés pour soutenir le comité, en plus du président-directeur général (PDG). Aux fins du présent comité, les représentants de la direction sont le PDG et le chef de la direction financière (CFO) ou un membre désigné de l'équipe de direction financière.

Au besoin, d'autres personnes peuvent être invitées à participer aux réunions à titre de ressources.



MANDAT ET RESPONSABILITÉS

Le comité assure notamment :

- l'examen de l'information financière annuelle
- l'examen du budget annuel et des prévisions financières
- l'examen des états financiers intermédiaires
- la supervision des systèmes et contrôles comptables
- la supervision des processus de gestion des risques et de conformité
- la supervision des activités de collecte de fonds (directement ou par l'entremise d'un comité ad hoc)
- la préservation de l'indépendance des auditeurs externes
- la supervision de la gouvernance des données, de la sécurité et des technologies de l'information
- la supervision des programmes d'assurance corporatifs
- la supervision des questions juridiques et litiges (non liés aux ressources humaines)

AUTORITÉ

Le comité est autorisé à formuler des recommandations au conseil par l'entremise de son président.

Le comité s'appuie sur d'autres comités du conseil pour recommander l'approbation de budgets détaillés, en cohérence avec le budget global et les priorités de la Société, notamment pour les domaines suivants :

- le Comité du développement du tennis recommande les budgets de haute performance et de développement du tennis, y compris les investissements en immobilisations pour de nouvelles installations
- le Comité des affaires du tennis recommande les budgets liés aux partenariats corporatifs, aux revenus des stades (NBO/OBN), aux opérations, aux immobilisations des installations détenues et aux grands projets d'investissement et leurs besoins de financement
- le Comité de gouvernance recommande les programmes liés aux ressources humaines, incluant la rémunération, le sport sécuritaire et les litiges en matière de RH
- le Comité exécutif recommande la rémunération de l'équipe de la haute direction (SMT)

Sous réserve des éléments ci-dessus, les responsabilités du comité lui sont propres et ne peuvent être transférées à un autre comité sans modification des présents termes de référence.



RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

Les membres du comité doivent agir avec honnêteté et de bonne foi et exercer leur jugement d'affaires dans ce qu'ils estiment raisonnablement être l'intérêt supérieur de la Société.

En plus de leurs responsabilités à titre d'administrateurs, les membres doivent se préparer aux réunions, y assister et y participer activement.

Ils ne doivent pas assumer de responsabilités opérationnelles sans l'approbation conjointe du conseil et du PDG.

Avec l'approbation du conseil par résolution, le comité peut retenir les services de conseillers juridiques, financiers ou autres experts indépendants, en fixer les modalités et rémunérer ces ressources selon les besoins.

ACCÈS À LA DIRECTION

Les membres du comité ne doivent pas communiquer directement avec la direction autrement que selon les modalités prévues dans la politique d'efficacité du conseil.

RÉUNIONS

Planification

Les réunions du comité sont planifiées à l'avance sur une base trimestrielle. Un avis doit être transmis à chaque membre.

Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées au besoin pour répondre à des situations particulières. Le comité peut également prendre des décisions par consentement unanime écrit ou électronique.

Une réunion peut être convoquée par le président du comité, le PDG ou deux membres du comité.

Participation

Les réunions ont lieu par vidéoconférence. Tous les administrateurs peuvent y assister.

Un membre du comité ne peut déléguer sa participation à une autre personne.

Quorum

Le quorum est constitué de la majorité des membres du comité.

Vote et approbations

Toute proposition doit être présentée par un proposeur. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Procédures

Les procédures des réunions sont déterminées par le président, sauf indication contraire dans les règlements administratifs ou une résolution du comité.



RÉVISION ET PUBLICATION DU MANDAT

Tennis Canada peut modifier, annuler ou compléter les présents termes de référence en tout temps, à sa seule discrétion, avec ou sans préavis.

Les présents termes sont révisés tous les deux ans et publiés sur le site Web de la Société : **www.tenniscanada.com**

Date de la dernière révision : 17 juin 2026